

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 07472

Numéro SIREN : 888 080 546

Nom ou dénomination : 47 Kapital

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2021 sous le numéro de dépôt 39739

BILAN - ACTIF

SAS 47 CAPITAL

Du 04/08/2020 au 30/04/2021

ACTIF	Valeurs au 30/04/21		% de l'actif	Valeurs au		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & depr.		Val. Brutes	Amort. & depr.	
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations	295 000		77	295 000		
Créances rattachées à des participations	100 000			100 000		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	395 000		77	395 000		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances			2			
Clients (3)	9 988			9 988		
Clients Factures à établir (3)						
Autres créances (3)	22			22		
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	104 767		21	104 767		
Charges constatées d'avance (3)	196			196		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	114 973		23	114 973		
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	509 973		100	509 973		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

BILAN - PASSIF

SAS 47 CAPITAL

Du 04/08/2020 au 30/04/2021

PASSIF	30/04/2021	30/04/2020	30/04/2019	30/04/2018
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 295 000)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)				
SITUATION NETTE				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES				
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs				
Fournisseurs, factures non parvenues				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES				
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL				

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

16 426

47 KAPITAL
Société par actions simplifiée
au capital de 295 000 euros
Siège social : 9 bis rue Collin, 92800 PUTEAUX
888 080 546 RCS NANTERRE

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 JUIN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 avril 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2021 s'élevant à 198 547,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	198 547,16 euros
A la réserve légale	29 500,00 euros
Qui se trouve ainsi dotée dans son intégralité	
A titre de dividendes	30 000,00 euros
Soit 10,17 euros par action	

Le solde
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 139 047,16 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 3 juillet 2021 et dans les délais légaux.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

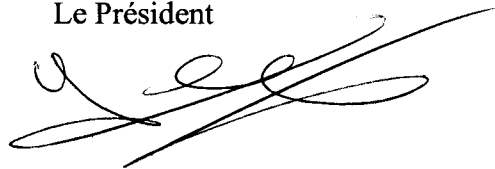
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.